



## COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

-----  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----

Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 26  
Nombre de votants : 23  
Nombre de présents : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TRENTE ET UN MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 Mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Présents :**

M. Philippe KELLNER, Maire  
Jean-Philippe LEBAILLIF, Alexis CHAMEREAU, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI ,  
Fulvio LUZI, *Adjoints au Maire*  
Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Nadine FRANCON,  
Philippe BENY, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA,  
Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT,  
Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, *Conseillers Municipaux*

**Pouvoirs :** Pascale CADET (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*) - Sophie GAIME  
(*pouvoir à Mme TELLOTTE*)

**Absents :** Vanessa MIERMON - Graziella ÉBELY - Laurent LENAIN

**Secrétaire de séance :** Bruno BIANCHI (*Mr Lenain ayant été contraint de quitter la réunion*)

Formant la majorité des membres en exercice.

**URBANISME**

**2025-28 Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1 alinéa 3;

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 :

En application de l'article L. 2241-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé chaque année à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire.

Ce bilan, pour l'exercice budgétaire de l'année 2024, sera annexé, conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995, au Compte Financier Unique du même exercice. Les acquisitions, cessions et échanges réalisés pendant l'année 2024 sont les suivants :

A- Cessions : zéro en 2024

B- Acquisitions :

Section	N°	Identité du cédant	Prix	Date de signature de l'acte
BL	15 et 17	M. LESCADIEU	100 750,00€	06/05/2024
BW	243	EPFLO	89 061,60€	30/09/2024
BM	38	Consorts DEMUYNCK	26 110,00€	31/12/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2024, ci-dessus présenté.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 1<sup>ER</sup> Avril 2025

Le Maire,

Philippe KELLNER

